

Annexe 3 : état des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)															
Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)															
EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)				
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement	Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOMIREOM	Fiscalité professionnelle unique (FPU) créées et affectées (FA)	DGF bonifiée
Nord du département															

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (loi de finances rectificative (FA))	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
Nord du département																
<p>CC du castelbriantais</p> <p>(34 206 habitants)</p> <p>Statuts du 28/11/2013</p>	<p>Création, aménagement et entretien de la voirie d'IC. Sont d'IC les voiries intérieures et les voies d'accès des ZA et des équipements communautaires + les routes desservant les aménagements et équipements d'IC et celles participant au désenclavement des ZA pour le raccordement aux voies d'accès (travaux de sécurité et de raccordement)</p> <p>Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés</p> <p>SPANC</p> <p>Établir et exploiter sur le territoire, des infrastructures et des réseaux de télécommunications pour le raccordement des ZA et des équipements communautaires</p> <p>Toute opération relative à l'éclairage public (investissement et maintenance) sur les ZA économiques et les espaces communautaires</p> <p>Création et gestion d'un SIG</p>	<p>ZAC et ZAD pour la réalisation d'opérations à caractère économique et pour le logement social. Sont d'IC les zones destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement de :</p> <p>* zones d'activités à créer dont la superficie totale est au moins égale à 5 000 m²</p> <p>* zones intercommunales créées ou gérées par la CC préalablement à l'extension du périmètre</p> <p>La CC pourra créer des lotissements pour la réalisation de ZA d'IC</p> <p><u>Aménagement, entretien, gestion des zones d'activité</u> industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire d'IC ainsi que la réhabilitation de friches industrielles.</p> <p><u>Attribution d'aides aux entreprises</u></p>	<p>Actions en faveur : du commerce de proximité, du développement des circuits courts de commercialisation de produits agricoles, des associations humanitaires, des associations gestionnaires des foyers de jeunes travailleurs, des organismes concourant à la politique du logement, des associations de jeunes, des organismes gestionnaires des centres de loisirs et des associations intervenant en faveur des jeunes dans le cadre du Projet Jeunesse de la CC, des associations gestionnaires des services Petite Enfance et associations assistantes maternelles, de la présence médicale sur le territoire communautaire, des activités de diffusion cinématographique.</p> <p>Service d'accueil des jeunes pendant les vacances scolaires</p> <p>Élaboration du Projet Éducatif de Territoire</p> <p>Coordination de la politique jeunesse et appui aux associations dans ce domaine.</p> <p>Organisation de loisirs soit directement, soit via des conventions de partenariat avec des associations.</p> <p>Organisation de séjours pour les jeunes pendant les vacances.</p> <p>Contractualisation avec les organismes finançant des actions sociales et l'animation en faveur de la jeunesse.</p> <p>Aide sociale : actions en faveur des associations intervenant auprès des handicapés, dans le cadre de l'insertion, du caritatif, centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC).</p> <p>Organisation et gestion du service public de lecture publique, mise en réseau des bibliothèques sur le territoire et avec les autres CC du Pays de Châteaubriant.</p> <p>Soutien à la découverte et à la pratique d'activités artistiques.</p> <p>Programmation et animation culturelle : organisation de manifestations + concours financiers apportés aux manifestations culturelles organisées par les communes membres ou par des associations.</p> <p>Manifestations et actions de sensibilisation relatives à la promotion des actions de la maîtrise de la demande d'énergie et à la protection de l'environnement.</p> <p>Conduite d'actions de promotion des métiers et des formations professionnelles + actions en faveur des associations d'insertion et celles intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Constitution du Pays de Châteaubriant</p> <p>NTIC</p> <p>Transports collectifs : réguliers destinés principalement aux scolaires, toute transport répondant aux besoins de la population.</p>	<p>Construction et location d'ateliers relais</p> <p>Structures d'accueil Petite Enfance, RAM et ludothèque</p> <p>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire: médiathèque, conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et d'art dramatique avec création d'antennes en vue de développer l'enseignement artistique.</p> <p>Sont d'IC : le complexe aquatique ludique et d'apprentissage de la natation. La piscine « Espace Dauphins » à Châteaubriant sera transférée à la CC dès la mise en service du complexe aquatique. Les surfaces artificielles d'escalades dans les salles de sports municipales. Les terrains multisports. Les équipements répondant au besoin des associations de dimension interco au regard de l'origine géographique des adhérents, affiliés à une fédé, non satisfaits sur le territoire interco à ce jour.</p> <p>Réalisation de pôles de formation et de la maison de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Construction, aménagement, équipement et entretien du Pôle d'échanges multimodal + réalisation de continuités piétonnes sur le site de ce pôle et desservant la cité scolaire Guy Moquet.</p> <p>Étude, réalisation, aménagement, modifications, entretien et promotion des sentiers de randonnées, pédestres, VTT, cyclos, équestres inscrits au PDIPR</p> <p>Fourrière animale et refuge</p> <p>Maison de l'Innovation, de l'Habitat et du développement durable.</p> <p>Gestion et entretien du foirail de Châteaubriant.</p>	<p>PLH, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat</p> <p>Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences</p>	<p>Promotion du territoire et de ses entreprises.</p> <p>OTI</p> <p>Aire d'accueil des gens du voyage</p>	<p>Coordonne la mise en conformité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau.</p> <p>Plan Climat Énergie Territorial</p>	<p>SPANC</p>	<p>4</p>	<p>TEOM</p>	<p>FPU</p>	<p>oui</p>				

* C tableau est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TECOMREOM	Fiscalité professionnelle unique (P.U.) (coefficient additionnelle (FA))	DGF bonifiée	
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement						
Nord du département																	
CC du secteur de Derval (11 100 habitants) Statuts du 30/12/2011	Déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement, élimination et valorisation. SPANC	Création et réalisation de ZAC d'IC c'est à dire les ZAC destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement nécessaires à l'exercice des compétences de la CC. Création, aménagement, extension, gestion, entretien et promotion des zones ou parcs d'activités industrielle, tertiaire, et artisanale. Accueil et conseil des entreprises sur les zones d'intérêt communautaire. Actions en faveur du maintien de l'artisanat et de l'équilibre structurel de l'agriculture. Soutien financier aux structures concourant au développement éco et dont le champ d'action concerne toutes les communes de la CC.	Soutien financier aux organismes concourant à l'insertion et à l'aide à l'emploi des publics en difficulté et intervenant sur le territoire, aux associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, à l'ADIL, aux associations gestionnaires de bibliothèques, aux structures sportives d'IC, à la Maison de l'Emploi du Pays de Châteaubriant Soutien financier aux structures gestionnaires : d'accueils collectifs petite enfance De centre de loisirs D'accueils périscolaires Du service d'animation jeunesse intercommunale Études concernant l'ensemble des communes de la CC, concourant à faciliter, par tout moyen, le maintien des personnes âgées ou handicapées dans leur environnement local. Soutien financier aux organismes publics et associations concourant à apporter un service facilitant le maintien à domicile des publics précités. Étude et programmation visant à mettre en œuvre un plan lecture intercommunal ; gestion d'un service de lecture publique. Développement de la découverte et de la pratique d'activités musicales ou théâtrales : intervention d'enseignants agrées dans les établissements scolaires du 1 ^{er} degré. Soutien financier à l'école de musique de Derval et à l'association « Animation et Culture » Enseignement de la natation dans les écoles primaires. Santé : toute action visant au maintien des services médicaux et paramédicaux sur le territoire de la CC. Mise en œuvre d'une programmation et d'actions culturelles soit directement soit par voie de convention avec les associations compétentes.	SCOT et schéma de secteur. Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la CC. Proposition au représentant de l'état, de Zones d'Aménagement Différé destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement nécessaires à l'exercice des compétences de la CC. Est d'IC l'exercice du droit de préemption. Opérations d'amélioration de l'habitat et mise en place d'un observatoire. Développement d'outils d'analyse et de gestion de l'espace (SIG)	Déchetterie intercommunale : aménagement, entretien et gestion. Création et gestion de structures d'accueil des entreprises. Acquisition, transfert, construction, extension, réhabilitation, aménagement, entretien et gestion : - d'une antenne « emploi et formation » sur le territoire de la CC, - d'équipements de structures proposant un accueil régulier et/ou occasionnel des enfants de moins de 4 an + Centre socio culturel, - du Cybercentre intercommunal, des Bibliothèques, des espaces jeunes situés sur le territoire, - de 3 salles culturelles (St Vincent des Landes, Marsac/Don et Derval) Étude, réalisation et entretien des sentiers pédestres inscrits au PDIPR à l'exception de ceux qui présentent un intérêt local. Construction, aménagement, entretien et gestion des salles de sports de Jans et de Derval + tout équipement aquatique à réaliser. Logements liés à un équipement communautaire : achat, construction, réhabilitation et gestion. RAM : création et gestion Étude et création de services d'aide à l'emploi d'IC, à savoir proposer en un lieu unique, accessible à tous, un service couvrant les besoins de l'ensemble du territoire.	Toute action de promotion du territoire concourant à son développement économique. Opérations relatives à l'hôtellerie de plein air, à l'hébergement à vocation touristique. Soutien financier aux structures concourant au développement touristique du territoire et dont le champ d'action concerne toutes les communes de la CC. Aides à la signalisation touristique. Toute action de promotion du territoire concourant à son développement touristique	Etude de faisabilité pour l'implantation de site d'accueil interco pour les gens du voyage. Création, gestion et entretien.	Étude et création de services d'aide à l'emploi d'IC. Ce service présente un IC dès lors qu'il propose en un seul lieu accessible à tous, un service couvrant les besoins de l'ensemble du territoire de la CC.	spanc	4	REOM	FPU	oui				

* C tableau est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FFI) ou non (coefficient additionnelle (FA))	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
Nord du département																
<p>CC Cœur d'Estuaire (11 945 habitants)</p> <p>Statuts du 15/03/2011</p>	<p>Voiries d'IC qui comprend les voies d'accès aux zones d'intérêt communautaire : création ou aménagement et entretien.</p> <p>Déchets ménagers et assimilés : élimination et valorisation.</p> <p>Assainissement des eaux usées.</p>	<p>Aménagement, gestion, entretien et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'IC, à savoir toutes les zones existantes et à créer.</p> <p>Actions de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et observatoire du tissu économique - soutien aux activités existantes, à l'implantation d'activités nouvelles et à toutes opérations de nature à favoriser la création d'emplois - assistant aux porteurs de projets de création d'entreprises <p>Animation économique du territoire</p> <p>ZAC d'IC sont celles réalisées dans le cadre de l'exercice, par la CC, de sa compétence développement économique.</p>	<p>Transports scolaires en tant qu'organisateur de 2nd rang.</p> <p>Transports vers la piscine de Cordemais.</p> <p>Animation musicale dans les classes maternelles et primaires.</p> <p>Actions en faveur de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse.</p> <p>Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.</p>	<p>SCOT</p> <p>Aménagement rural</p> <p>Contrôle de la conformité des travaux</p> <p>Calcul des taxes d'urbanisme.</p>	<p>Ateliers relais ou hôtels d'entreprises : création, gestion et commercialisation.</p> <p>Gendarmerie</p> <p>Collège de la Portrais à Cordemais</p> <p>Équipements sportifs du collège précité</p> <p>Centre médico-social de St Etienne de Montluc</p> <p>Piscine de Cordemais : gestion</p>	<p>Promotion du territoire et coordination des actions en faveur du tourisme.</p> <p>Actions de promotion du territoire estuarien.</p>			<p>« Eaux et milieux aquatiques »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE. - animation et coordination des actions locales au regard des enjeux sur l'eau. <p>Recherche de financements pour les actions de maîtres d'ouvrages locaux</p> <p>Réalisation d'études et d'activités d'observation, de surveillance et de gestion visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation</p> <p>Actions d'information et de pédagogie se rapportant aux objectifs ci-dessus</p> <p>Assistance administrative auprès des associations agréées de propriétaires de marais.</p>	Assainissement	2	REOM	FPU	oui		

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FPU) (coefficient additionnelle (PA)	DGF bonifiée	
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI		Eau	Assainissement					
Nord du département																	
Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (56 814 hbts)	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire – voiries desservant les ZA et les équipements intercommunaux. La compétence s'applique aux voies intérieures des ZA, aux voies d'accès depuis la ZA ou l'équipement jusqu'aux carrefours avec les voies communales et départementales les plus proches, aux routes de sécurité rendues nécessaires à la réalisation des ZAC et équipements intercommunaux. SPANAC Compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public situées sur les voiries d'IC sur les parcs d'activités du territoire de la CC, ainsi que sur les voiries d'IC précitées desservant les équipements intercommunaux. Dans ce cadre, la CC réalise les travaux neufs et de rénovation en matière de réseaux d'éclairage public, d'appareillage ainsi que les armoires de commande.	Aménagement, entretien, gestion et commercialisation des ZA industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales qui sont d'IC. 16 zones sont d'IC + toutes celles à créer à l'exception des zones commerciales de centre ville. Actions de développement économique d'IC à savoir : étude et observatoire du tissu économique local ; soutien aux activités existantes, à l'implantation d'activités nouvelles et à toutes opérations favorisant la création d'emplois ; assistance aux porteurs de projet et à la création d'entreprise ; actions de maintien de valorisation et de développement d'un secteur d'activité économique. Promotion et animation économique Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle ZAC réalisées dans le cadre du développement économique. Études favorisant l'aménagement rural des communes membres Création, gestion et commercialisation d'ateliers relais ou d'hôtels d'entreprises au sein des zones d'activité communautaires.	Politique du logement social d'IC à savoir, PLH (élaboration, révision, mise en œuvre), maîtrise d'ouvrage d'études et d'opérations visant à l'amélioration et l'adaptation des logements du parc privé existant. Aides directes à l'amélioration et l'adaptation des logements précités. Aides à la production de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété. Garantie des emprunts réalisés pour la construction de logements sociaux Subvention à des organismes intervenant dans le logement Participation au fichier départemental de la demande locative sociale. Études à vocation d'habitat. Création d'un observatoire territorial du logement. Action en faveur du logement des personnes défavorisées ; soutien à la production et à la gestion des logements d'urgence, participation au Fond de Solidarité Logement. Organisation du Salon du Livre Jeunesse et du Tout-Petit Festival, programmation artistique et organisation d'une saison culturelle interco. Mise en œuvre et soutien à des projets artistiques de territoire conforme au schéma culturel interco, à des parcours d'éducation culturelle et artistiques en faveur de l'enfance et jeunesse. Études concourant au développement culturel. Participation et soutien à de projets culturels associatifs d'IC. Préparation et réalisation des enquêtes de recensement. Organisation et gestion des transports publics des habitants et des scolaires en qualité d'organisateur 2ndaire. Pour ces derniers, transport vers les piscines et en vue de la mise en œuvre d'activités péri-scolaires dans les domaines de compétences communautaires en qualité d'organisateur primaire.	opération immobilière permettant le maintien du dernier commerce d'alimentation générale dans les communes membres ou l'accueil d'un tel commerce dans les communes qui en sont dépourvues. Élaboration, modification, révision, évaluation et suivi du SCOT, PLU et schéma de secteur Élaboration et approbation de chartes intercommunales de développement, d'aménagement, d'urbanisme et de paysage. Constitution de réserves foncières destinées aux actions et/ou activités communautaires + réserves foncières au bénéfice des communes à travers l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion d'un Programme d'Action Foncière (PAF) Exercice du droit de préemption urbain Programmation de la construction de logements sociaux Acquisition foncières à vocation d'habitat pour le compte des communes Compétente en matière de politique de Pays pour l'élaboration de Charte de Pays, signature des contrats et mise en œuvre des actions.	Organisation de la maison de l'emploi et mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Construction, entretien, fonctionnement des équipements aquatiques. Création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination des services à la personne âgée (CLIC)	Actions et soutiens tendant à favoriser l'info, la promotion, la com et l'animation touristique dans le cadre de conventions d'objectifs passées avec le ou les offices de tourisme du territoire de la communauté. Études, réalisation et gestion de terrains d'accueil, de terrains familiaux et d'habitat adapté pour les gens du voyage		Études de protection et de promotion de l'environnement. Participation à l'élaboration, révision et suivi des SAGE Compétence animation en matière d'eaux et milieux aquatiques (coordination, animation, recherche financements, études, actions de conseil...) Compétence travaux comprenant les travaux d'entretien, de restauration ou d'aménagement des rivières et cours d'eau des BV du territoire à l'exception de ceux liés au curage des fossés situés en bordure de voiries, des travaux connexes aux restructurations foncières, des travaux d'ouvrage d'art sur les rivières et cours d'eau.				6	REOM	FPU	oui		

* C etablu est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FP) ou non (FN) additionnelle (FA)	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
Nord du département																
CC Loire et Sillon (24 552 hbts) Statuts du 21/07/2014	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés + gestion et fonctionnement des déchetteries actuelles (Savenay et Campbon) et futures + développement du tri sélectif (éco point) Voie d'IC à savoir : emprise communale de la voie rue du Maréchal Juin à Savenay, voie du pôle d'échange multimodal Loire et Sillon sur la commune de Savenay (détail dans les statuts), voies de desserte de Therbé à Savenay permettant l'accès au 2nd collège public et à l'équipement sportif attenant, voies de desserte à l'équipement sportif de Quilly. SPANC	Aménagement, entretien, gestion de ZA industrielles, portuaires, commerciales, tertiaire, artisanale ou touristique d'IC à savoir 5 zones et 2 parcs artisanaux existants, ainsi que toute zone d'activité future. Insertion par l'activité économique : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires. Accueil des entreprises et aides aux entreprises locales. ZAC d'IC c'est à dire > à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaires sans limitation de surface. CC compétente pour représenter les intérêts du territoire dans le cadre du développement de la métropole Nantes- St Saint-Nazaire et des communes voisines	Logement : gestion de l'OPAH, opérations d'IC en faveur du logement des personnes défavorisées y compris les logements d'urgence. La CC est compétente en matière de PLH mais elle ne peut aucunement réaliser de logement et décider de leur attribution. Gestion des bibliothèques et médiathèques d'IC c'est à dire limité aux bibliothèques publiques ouvertes à tous Organisation de manifestations et soutien d'actions relatives au livre et à l'écrit. Personnes âgées : Centre local d'information et de coordination (CLIC)	Schéma directeur et schéma de secteur = SCOT Aménagement rural Aménagement et fonctionnement du pôle d'échanges multimodal Loire et Sillon et ses abords Réalisation d'actions foncières et viabilisation des terrains.	Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'IC à savoir les piscines, l'équipement sportif structurant attenant au 2nd collège sur le site de Therbé à Savenay, l'équipement sportif à Quilly Collège de Savenay (compétence résiduelle) Construction d'une gendarmerie Construction, aménagement, entretien et gestion de l'équipement culturel intercommunal Construction, aménagement, entretien et gestion des RAM, des établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.	Actions de développement touristique : Office de tourisme, élaboration de plan de randonnées, mise au point d'une signalétique communautaire.			Étude pour la réalisation des plans de désherbage communaux. Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi du SAGE. Gestion de l'eau : inventaire des zones humides et des cours d'eau, animation et coordination visant à assurer la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'ouvrages locaux sur les 3 BV, recherche de financement pour les actions précitées, réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion, de surveillance d'intérêt général et collectif visant à sauvegarder les espaces humides... études sur la gestion des flux (inondations), organisation d'actions d'information, de pédagogie sur mode d'entretien et de gestion des milieux. Travaux d'intérêts général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement des marais et cours d'eau des BV du territoire, des ouvrages liés à la circulation de l'eau			5	REOM	FPU	oui	

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TECOMREOM	Fiscalité professionnelle unique (FFI, ICF, ICFE, ICFE adhésive) (FA)	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI		Eau	Assainissement				
Nord du département																
<p>CC de la région de Nozay (15 002 habitants) Statuts du 13/03/2008 et AP du 14/05/2012</p>	<p>Création, aménagement et entretien de la voirie d'IC comprenant les voies internes et leurs annexes, des zones d'activités et des bâtiments et équipements propriétés ou mis à la disposition de la CC (liste annexée aux statuts)</p> <p>Voies et réseaux d'eaux pluviales : construction, extension réhabilitation et entretien.</p> <p>Déchets ménagers et assimilés : collecte, élimination et valorisation.</p> <p>Assainissement collectif (construction, extension, entretien et réhabilitation) et création et gestion du SPANC.</p> <p>Électricité</p> <p>Gaz</p> <p>Éclairage public</p>	<p>Mise en œuvre de ZAC destinées à l'aménagement des zones d'activités et à celles servant à la mise en œuvre des mesures en faveur du logement.</p> <p>Création, extension, aménagement, gestion et commercialisation des : - Zones et parc d'activités économiques stratégiques (3 situés à Puceul, La Grignonais et Nozay) - zones d'activités de proximité (= réserve foncière réalisée par la commune, pré commercialisation de 20 % des surfaces hors partie communes et inscription au schéma interco des zones de proximité- 3 y sont inscrites) études relatives à ces zones également.</p> <p>Toute étude de création et d'aménagement de zones et parcs d'activités économiques stratégiques pour le développement du territoire.</p> <p>Zones de développement de l'éolien : élaboration.</p> <p>Accompagnement des projets immobiliers des entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou de services, du territoire.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage de bâtiments à vocation économique sur les zones et parcs d'activités intercommunaux, concourant au développement éco.</p> <p>Toute action d'information des entreprises, d'animation et de promotion du territoire concourant à son dvpt économique.</p>	<p>Gestion de l'accueil, de l'information, du conseil auprès des publics en recherche d'emploi ou en demande de réorientation professionnelle.</p> <p>Soutien technique et financier à des projets favorisant le lien social, l'inter-génération, le maintien à domicile, couvrant tout ou partie du territoire et permettant l'émergence d'initiatives nouvelles et renforçant l'identité du territoire.</p> <p>Toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou de conseil concourant à la connaissance, au développement de l'offre de soin et à la mise en réseau des professionnels de santé.</p> <p>Soutien technique et financier à des projets en faveur de la famille, de l'éducation et de la mobilité ayant un rayonnement interco.</p> <p>Soutien financier et technique aux associations locales œuvrant pour la petite enfance, aux organismes sportifs, aux organismes d'enseignement artistiques, à la diffusion de spectacles vivants professionnels, à la création artistique amateur, à la diffusion cinématographique.</p> <p>Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ; soutien technique et financier aux communes et associations œuvrant dans ce domaine.</p>	<p>SCOT, schéma de secteur et schéma directeur : élaboration</p> <p>Aménagement rural.</p> <p>Élaboration des PLH et mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat</p> <p>Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</p>	<p>Études préalables et constructions de nouveaux bâtiments et équipements structurants pour la CC, par leur rayonnement intercommunal et permettant le développement de nouvelles pratiques dans les champs d'exercice des compétences de la CC et renforçant l'identité du territoire.</p> <p>Création et entretien des espaces verts liés aux bâtiments et équipements créés.</p> <p>Opération d'achat et construction ou réhabilitation de logements et gestion pour répondre à un besoin directement lié à l'accueil d'entreprises.</p> <p>Déchetteries sur le territoire de la CC : création et gestion.</p> <p>Création et gestion de bâtiments susceptibles de permettre la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire de proximité.</p> <p>Création et gestion des établissements d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes garderie, multi-accueil)</p> <p>RAM : création, gestion et animation</p> <p>Bibliothèques et médiathèques : création et gestion.</p> <p>Installations à vocation d'accueil des militaires de la Gendarmerie : études, construction, extension et entretien des locaux.</p>	<p>Toutes opérations relatives à l'hébergement à vocation touristique.</p> <p>Création d'un office de tourisme intercommunal.</p> <p>Actions de coopérations internationale à l'échelon communautaire e ou extra communautaire e dans le domaine touristique</p>	<p>Étude de faisabilité visant à créer et à gérer un site d'accueil interco pour nomades et gens du voyage, puis réalisation du site d'accueil, entretien et gestion.</p>	<p>Adhésion à la Maison de l'Emploi du Pays de Châteaubriant.</p>	<p>Assainissement collectif (construction, extension, entretien et réhabilitation) et création et gestion du SPANC.</p>	4	REOM	FPU	oui			

* C tableau est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (PFI) local (secteur additionnelle (FA)	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
Nord du département																
<p>CC de la région de Blain (15 709 habitants) Statuts du 04/07/2013</p>	<p>Création, aménagement et entretien de la voirie d'IC comprenant les voies d'accès aux équipements communautaires listés : piscine des Menussons et déchetteries de Blain et de Bouvron.</p> <p>Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. La création des plateformes des points d'apport volontaire, des points de regroupement des conteneurs ordures ménagères et leur entretien restent de compétence communale.</p> <p>Assainissement non collectif</p> <p>Maîtrise d'ouvrage des investissements et de la maintenance sur les installations d'éclairage public situées sur les voiries d'IC : sur les parcs d'activité d'IC et plus généralement sur les voiries visées ci-dessus.</p>	<p>ZAC d'intérêt communautaire (IC) qui comprennent les ZAC en vue de la création de zones d'activités économiques d'IC, à créer ou en extension de ZAC existantes. La ZAC des Bluchets à Blain est d'IC.</p> <p>Création, aménagement, extension, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'IC qui comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones d'intérêt majeur = accessibles à partir des axes majeurs de circulation (2 zones) - les zones de proximité (des centres villes) 4 zones <p>La CC assurera la réalisation de nouvelles zones selon les critères suivants : un seul tenant et de plus de 2 hectares.</p> <p>Accueil, information, conseil, orientation des entreprises dans leur projet de création, de reprise et de développement.</p> <p>Participation et soutien aux actions d'une plate-forme d'initiatives locales (PFIL)</p> <p>Reconversion et requalification de friches industrielles ou commerciales d'IC à savoir celles situées dans les ZA d'IC.</p>	<p>Étude des impacts fonciers, environnementaux et urbains liés à des infrastructures de communication.</p> <p>Politique du logement : mise en œuvre OPAH, RAH, PST, PLH..</p> <p>Accompagnement des initiatives visant la mise en œuvre de production d'énergies renouvelables ou à la valorisation des espaces naturels d'IC (Forêt du Gavre, canal de Nantes à Brest, zone Natura 2000...)</p> <p>Il est d'IC d'adopter une Charte environnement sur le territoire.</p> <p>Transports scolaires en tant qu'organisateur de 2nd rang et en tant que transporteur.</p> <p>Étude et gestion de tout offre de transports de personnes au profit des administrés, en tant qu'organisateur de 2nd rang.</p>	<p>SCOT, schéma directeur et schéma de secteur</p> <p>Constitution de réserves foncières en vue de la création de zones d'activités économiques d'IC.</p> <p>Réalisation d'opérations immobilières et notamment d'ateliers-relais (les bâtiments-relais existants restent propriétés des communes)</p>	<p>Création et entretien d'un circuit d'interprétation le long du canal.</p> <p>Construction, aménagement, entretien et gestion de la piscine intercommunale des Menussons et de la piste d'athlétisme d'IC.</p> <p>Étude, création, gestion et animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du RAM - de structures proposant un accueil régulier et/ou occasionnel des enfants de moins de 4 ans - structure « Centre socioculturel » - du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) = guichet d'accueil, de conseil, d'orientation des personnes âgées et de prise en charge des situations complexes. <p>Création, gestion, fonctionnement et entretien des Maisons de l'Emploi et de la Formation.</p>	<p>Est d'IC l'Office de tourisme communautaire du Pays de Blain et toutes les études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou conseil concourant à la mise en réseau des acteurs touristiques du territoire notamment dans le cadre de conventions d'objectifs.</p> <p>Étude de faisabilité, création, entretien et gestion des aires d'accueil intercommunales pour nomades et gens du voyage. Les aires d'accueil d'IC sont celles inscrites au schéma départemental.</p>						4	TEOM	FPU	oui	

* C etableau est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FFI) (coefficient additionnelle (FA))	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
Nord du département																
CC du Pays de Pont-Château- St Gildas des Bois (33 262 hbts) Statuts du 12/03/2009	Création, aménagement et entretien de voirie d'IC (cf. carte jointe aux statuts) Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés SPANC (inventaire, contrôle, suivi de la mise en conformité et suivi périodique)	Étude, création de ZAC d'IC soit toutes les ZAC qui contribuent à la réalisation des ZA économiques. Étude, aménagement, gestion et entretien des ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique considérés d'IC dès lors qu'elles sont incluses dans un secteur géographique définis. Étude et réalisation d'usines-relais, ateliers, pépinières d'entreprises, entrepôts, magasins commerciaux et autres constructions à caractère professionnel sur les zones d'IC Action de développement et de promotion économique du territoire	Etude, création de ZAC d'IC soit toutes les ZAC qui contribuent à la réalisation des ZA économiques. Actions en faveur de l'emploi à travers les structures existantes ou à venir. Services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs du territoire. Participation aux organismes et institutions ayant pour objet le développement économique et/ou l'emploi. Politique du logement social présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire : collectif pour personnes dépendantes ou défavorisées. Soutien aux événements sportifs, culturels, économiques et touristiques d'IC et mise à disposition d'équipements. Sont d'IC les événements dont l'attractivité et la médiatisation bénéficient à l'ensemble du territoire et au-delà, ainsi que les événements créés par des associations regroupant des professionnels locaux. Petite enfance et jeunesse : activités périscolaires et CLSH restant de la compétence communale. Services aux personnes âgées ou handicapées (aide-ménagère à domicile, portage de repas à domicile, téléalarme) Étude et organisation des transports publics de personnes (y compris les scolaires)	SCOT, schéma de secteur Élaboration et suivi d'une charte territoriale d'aménagement	Construction, aménagement, entretien et gestion des piscines de Pontchâteau et Guenrouet et équipements futurs., bibliothèques, écoles de musique, gymnases des collèges de Missillac et Pontchâteau. RAM Construction, extension, entretien des bâtiments administratifs et techniques d'IC à savoir 2 bâtiments, 1 garage, une gendarmerie à St Gildas des Bois et un relais informations services à la chinoise à Missillac. Gestion des fourrières pour animaux	Définition du schéma de développement touristique local. Actions de développement et de promotion touristique du territoire. Partenariat avec les offices de tourisme du territoire dans le respect du schéma précité.	Réalisation et gestion des aires d'accueil et de stationnement prolongé des gens du voyage.		Étude et mise en place d'un schéma directeur de sauvegarde des espaces naturels sensibles.		SPANC (inventaire, contrôle, suivi de la mise en conformité et suivi périodique)	3	REOM	FPU	oui	

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nombre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TECMREOM	Fiscalité professionnelle unique (localité de rattachement additionnelle (FA))	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
Nord du département																
COMPA (62 387 hbts) Statuts du 22/05/2014	Création ou aménagement et entretien de la voirie d'IC, c'est à dire les voies d'accès et intérieures des espaces d'activité d'IC. Création ou participation financière pour les échangeurs autoroutiers, les voies d'accès aux échangeurs autoroutiers, les infrastructures routières desservant les aménagements et équipements d'IC. Gestion des déchets des ménages et assimilés : collecte, valorisation, élimination et traitement. Assainissement collectif au 1 ^{er} janvier 2015 et non collectif (contrôle et entretien)	Aménagement, entretien et gestion de ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique. Sont d'IC toutes nouvelles ZA ou extensions de ZA. Est considérée comme une ZA une zone à usage industriel, commercial, artisanal, touristique ou tertiaire qui requiert une opération de division, une procédure d'urbanisme spécifique (lotissement ou ZAC) et des travaux d'aménagement. Sont exclus les aménagements de terrains isolés et les aménagements préexistants et terminés par un maître d'ouvrage autre que la COMPA. Les espaces publics dédiés aux ZA communautaires sont communautaires. Animation, promotion, prospection dans les domaines industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique. Immobilier d'entreprises. Sont d'IC les ZAC destinées à l'aménagement des ZA économiques et touristiques.	Élaboration et mise en œuvre du PLH, notamment les opérations d'amélioration de l'habitat. Soutien aux actions des amicales de pompiers volontaires. Actions en faveur de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans et des personnes en difficulté ; de la prévention de la délinquance (Conseil Interco de Sécurité et de Prévention de la délinquance) ; de l'information des personnes âgées (Centre local d'information et de coordination) ; de l'emploi. Fourrière pour animaux errants et abandonnés. Animation et gestion du réseau de lecture publique ; politique de développement du multimédia, coordination des acquisitions, gestion et circulation des fonds documentaires, informatisation, définition et coordination des programmes d'animations, actions d'accompagnement et de formation des bénévoles et agents communaux. Réalisation de festival de spectacle vivant destiné au jeune public. Coordination des écoles de musique associatives du territoire du Pays d'Ancenis. Actions d'éducation artistique et culturelle d'IC Soutien aux associations culturelles développant des projets d'IC Conduite d'études concourant au développement culturel du territoire. Accompagnement de la pratique sportive : aide aux manifestation d'IC à savoir celles se déroulant sur plusieurs cantons, celles dont les participants sont issus au minimum de 3 cantons et celle de niveau au minimum départemental se déroulant sur la Pays d'Ancenis. Mise en place des conditions permettant l'apprentissage de la natation en particulier pour les scolaires. Gestion des transports d'IC à savoir les transports à la demande (Abeille...), l'organisation et la gestion des transports publics des habitants et des scolaires de compétence départementale en qualité d'organisateur 2ndaire et organisation et gestion des transports scolaires vers les piscines.	Élaboration, mise en œuvre et suivi de la charte de territoire, d'un SCOT, schémas de secteur. Développement, préservation et mise en valeur du territoire, de ses sites et paysages, politique de l'espace rural.	Réalisation et gestion d'équipements à vocation économique d'IC : aéroport Gestion, entretien et remplacement de poteaux d'incendie sur le territoire intercommunal permettant aux maires d'exercer leurs responsabilités. Installation du balisage et de la signalétique directionnelle des circuits de randonnées d'intérêt de Pays dont la liste est fixée par délibération du CC.	Définition de la politique touristique du territoire du Pays d'Ancenis et représentation au sein des organismes à vocation touristique. Création et fonctionnement d'un OTI Actions concourant au développement touristique du territoire du Pays d'Ancenis.	Aménagement, entretien et gestion d'une aire de grand passage pour les gens du voyage.		La CC, sur les bassins versants des rivières de son territoire, exerce une compétence d'animation comprenant : 1/la coordination et l'animation visant à assurer la cohérence des actions locales sur les BV des rivières du Pays d'Ancenis au regard des enjeux de l'eau. 2/la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrage locaux. 3/ la réalisation d'études et d'activités d'observation, de surveillance et de gestion visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation, des actions d'information et de pédagogie se rapportant aux objectifs ci-dessus.	Assainissement collectif au 1 ^{er} janvier 2015 et non collectif (contrôle et entretien)	3	REOM	FPU	oui		

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)															
EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)	Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)					
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement	Nbre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscalité additionnelle (FA)	DGF bonifiée
SCOT du Pays du Vignoble															
Communauté de communes Loire-Divatte (25 261 hbts)	Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés Contrôle de conception/réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et contrôle périodique de bon fonctionnement et de bon entretien des installations existantes. Création ou aménagement et entretien de la voirie d'IC : voie communale servant à l'accès de la ZA au Loroux-Bottereau + travaux de fauchage et débroussaillage des accotements et fosses des voies et chemins ruraux.	ZAC pour les ZA d'IC à vocation économique Aménagement, entretien et gestion des ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'IC à savoir, l'ensemble des zones d'activités commerciales périphériques actuelles et futures de l'ensemble des communes de Loire Divatte. Animation et promotion des ZA	Qualification et insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16-25 ans par l'intermédiaire de la Mission Locale Politique du logement social : PLH et OPAH Gestion intercommunale des logements d'urgence Contribution au Fonds social du logement (FSL) Soutien et partenariat avec les associations intercommunales situées sur le territoire, c'est à dire celles qui sont les seules à développer leur activité sur le territoire de la CCLD et dont les membres ne proviennent pas à plus de 50 % d'une même commune du territoire. Gestion du service d'aide ménagère, de portage des repas à domicile, du service de soins à domicile. Soutien au réseau gérontologique. Coordination des actions réalisées par l'EPCI et les communes à partir du projet éducatif intercommunal et des actions définies dans la convention CCLD/ Centre socio-culturel LD Démarche Pays d'art et d'histoire et animations culturelles. Gestion des transports scolaires, des transports publics « Lila à la demande », gestion des transports des établissements scolaires et des CLSH vers les équipements sportifs, éducatifs, culturels et de loisirs Participation aux frais de fonctionnement du SDIS	SCOT, schéma de secteur Études pour l'aménagement et la valorisation de l'agriculture et des espaces agricoles.	Point Relais Emploi Financement du balisage des sentiers pédestres Gestion, au Loroux-Bottereau, des locaux affectés aux associations caritatives (Resto du Cœur, Epicerie sociale) Création et gestion des équipements suivants : salle omnisports, salle de réunions et de loisir et piscine au Loroux-Bottereau, salle d'arts mariaux à la Chapelle Basse Mer, piste d'athlétisme, salle de gymnastique et centre d'activités de plein air à St Julien de Concelles, site de loisirs à Barbechat, école de musique à La Chapelle Basse Mer, Potager associatif : construction de serres et bâtiments d'exploitation RAM Gestion du musée du Vignoble Nantais Maintenance et remplacement des bornes d'incendie Construction, extension, restructuration et entretien du casernement de gendarmerie	Accueil et information des publics pour l'animation et la promotion du patrimoine, des produits locaux et des savoirs du territoire de la CC : ces actions pourront être menées en cohérence avec le SM du Pays du Vignoble Nantais Animer et coordonner la politique de valorisation du patrimoine pour préparer un dossier de candidature « Pays d'art et d'histoire »				Contrôle de conception/réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et contrôle périodique de bon fonctionnement et de bon entretien des installations existantes.					

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nbre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscale supplémentaire (FS)	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
SCOT du Pays du Vignoble																
CC Sèvre, Maine et Goulaine (14 255 habitants) Statuts du 26/07/2013	<p>Déchets : élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.</p> <p>SPANC</p> <p>Voirie : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (IC).</p> <p>* Mise en place d'un schéma directeur sur les voies de communication d'IC (définition des voies prioritaires).</p> <p>Sont d'IC les voies d'accès aux équipements communautaires.</p> <p>Éclairage public : maîtrise d'ouvrage des investissements sur installation.</p>	<p>ZAC d'intérêt communautaire (IC) cf. ci-dessous</p> <p>Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'IC.</p> <p>Sont d'IC les ZAC créées pour la réalisation zones précitées.</p> <p>Actions de développement économique.</p>	<p>Transports publics et transports scolaires -organisateur de 2nd rang : étude et mise en place après accord du Conseil Général</p> <p>Mise en place d'un lieu d'accueil enfants-parents.</p> <p>Participation à des dispositifs extra-communautaire (CLIC, Mission locale)</p> <p>Nuisibles : lutte contre les taupes</p> <p>Conception et mise en œuvre d'une politique communautaire concourant au développement culturel.</p> <p>Soutien à l'organisation de manifestations culturelles présentant un intérêt communautaire.</p> <p>Signature et mise en œuvre de la Charte de Pays et démarche Pays d'art et d'histoire.</p>	<p>SCOT et schéma de secteur</p> <p>Création de réserves foncières en vue de la protection et de la mise en valeur de l'environnement</p> <p>Réalisation d'un Schéma directeur concerté pour la mise en valeur des milieux naturels</p> <p>Conception et mise en œuvre du PLH.</p> <p>Études générales ayant trait à l'aménagement de la communauté de communes.</p>	<p>RAM</p> <p>Création d'équipements de crèches ou antennes de crèches</p> <p>Sentiers de randonnées : création et entretien</p> <p>Création et gestion d'un espace culturel à vocation communautaire.</p> <p>Création et gestion d'un crématorium</p> <p>École de musique intercommunale</p> <p>Gestion du musée du Vignoble</p> <p>Accotement, fossés, voies et chemins communaux et ruraux, fossés et canaux contribuant au drainage des terres agricoles : entretien</p> <p>Entretien et remplacement des bouches et poteaux d'incendie et des réserves naturelles de défense incendie</p>	<p>Promotion, coordination, animation des activités touristiques d'intérêt communautaire (IC)</p> <p>Capacité à instituer un office du tourisme, seul ou en partenariat avec les acteurs intéressés, conformément au L.134-5 du code du tourisme</p>										
											SPANC	3	REOM	FPU	oui	

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)	Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nbre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscale additionnelle (FA)	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement				
SCOT du Pays du Vignoble															
CC de la Vallée de Clisson (38 307 hbts) Statuts du 11/06/2012	Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés : collecte, organisation du tri, traitement et valorisation résiduels des ménages. Promotion et actions en faveur du tri, de la valorisation et du recyclage. Création, aménagement, entretien de la voirie d'IC qui comprend les voies communales d'accès aux déchèteries existantes et à créer, les voies intérieures des ZA économiques et curage, fauchage et élagage de l'ensemble du réseau de voiries. Etudes et réalisation de liaisons douces d'IC, existantes et à créer. Sont d'IC les liaisons douces reliant les communes ou reliant les centres-bourgs des communes, celles reliant les équipements correspondant à des champs de compétences d'IC et celles à vocation touristique. SPANAC	Aménagement, création, gestion, extension des ZA économiques d'IC. St d'IC toutes les ZA industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires du territoire, à l'exclusion des ZID. St d'IC toutes les extensions des zones existantes et toutes nouvelles zones à créer. Pilotage d'études pour l'élaboration d'une stratégie économique communautaire. Accompagnement individuel des porteurs de projets. Veille stratégique et observatoire du tissu économique local. Action de promotion de l'offre économique. Actions de maintien, de valorisation et de développement d'un secteur d'activité économique dès lors qu'elles s'inscrivent dans un dispositif collectif.	Création de la Commission Interco d'Accessibilité des Personnes Handicapées : constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Étude de plan de mise en accessibilité. Soutien aux structures de type Mission locale pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes 16-25 ans. Gestion, animation et participation au financement des Points-Relais. CLIC Actions et soutien en faveur des organismes en charge de la lutte contre l'incendie. Coordination et mise en œuvre du projet politique et éducatif pour l'accueil des enfants et jeunes durant leurs temps libres : accueils de loisirs, accueil des jeunes. Soutien à l'animation sportive départementale et aux offices intercommunaux des sports. Participation aux actions d'accompagnement à la parentalité. Transports public LILA à la demande. Accès et transport des élèves de Vieillevigine à la piscine de la Bretonnière. Transports des élèves à destination de la piscine pendant le temps scolaire et dans le cadre des activités pendant le temps d'accueils de loisirs et accueils jeunes. Conduite de toutes études intéressant le territoire.	SCOT, schéma de secteur Étude sur mise en œuvre schéma de secteur directeur et charte interco de développement et d'aménagement. Constitution de réserves foncières à des fins d'aménagement Politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire du Pays (Charte de Pays) Opération de restructuration foncière et immobilière au sein des zones d'activités d'IC Mise en œuvre d'un PLH	Création, gestion et commercialisation d'équipements immobiliers à vocation économique au sein des ZA d'IC. Réalisation, gestion et fonctionnement d'aménagements et d'équipements à vocation touristique d'IC. Construction, entretien et fonctionnement des déchèteries communautaires et d'une éco-cyclerie. Construction, amélioration, entretien de bâtiments, exploitation et gestion du centre aquatique AquaVal. Construction et gestion de logements d'urgence (action en faveur du logement des personnes défavorisées) Renouvellement et entretien du parc des hydrants du territoire. Construction, gestion des locaux de service et d'habitation des Gendarmeries et Trésoreries affectées au territoire communautaire. Aménagements et équipements connexes aux ouvrages ferroviaires.	Élaboration du contrat global de développement touristique et mis en œuvre du schéma touristique. Politique d'accueil des visiteurs et d'information touristique. Opérations de promotion et de communication touristique. Actions d'animation et de formation auprès des acteurs du tourisme. Démarche Pays d'art et d'histoire. Conception, commercialisation et mise en marché de l'offre touristique du territoire pouvant conduire à la création, au développement ou à la gestion d'un office de tourisme.									

* C etablu est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)															
EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)	Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)					
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme Logement	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement	Nbre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unifiée (FP) et taxe additionnelle (FA)	DGF bonifiée
Nantes Métropole (619 172 habitants) Statuts du 24/03/2015	Établissements, exploitation, acquisition et mise à dispositions d'infrastructures et de réseaux et télécommunications Gestion assainissement et eau Gestion des déchets ménagers et assimilés Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains Enfouissement de tous types de réseau Éclairage public Organisation de la mobilité : création aménagement et entretien de voirie, signalisation, abris des voyageurs, parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains	Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Actions de développement économique et participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation	Lutte contre la pollution de l'air Lutte contre les nuisances sonores Contribution à la transition énergétique Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Élaboration et adoption du plan climat-énergie territorial en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable Services d'incendie et de secours Service public de défense extérieure contre l'incendie Actions d'observation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à l'échelle de la métropole Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées Prévention des risques technologiques et naturels majeurs Refuges pour animaux abandonnés et errants Actions pour l'accueil des jeunes enfants dans les crèches d'entreprises situées sur le territoire et dont l'ouverture est postérieure au 1 ^{er} janvier 2015 Politique de soutien au sport de haut niveau en faveur des clubs dits « professionnels » évoluant au 1 ^{er} ou 2 ^e échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et des clubs « amateurs » métropolitains évoluant au 1 ^{er} échelon national dans une discipline attractive de haut niveau et aux clubs accueillant des sportifs de haut niveau à compter de la saison sportive 2015/2016	Aménagement de l'espace : SCOT Schéma de secteur Plans locaux d'urbanisme Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain Constitution de réserves foncières Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager PLH et Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur des personnes défavorisées Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance Programmes d'actions définis dans le contrat de ville Opérations de diagnostics archéologiques, de fouilles d'archéologie préventive et programmées, et d'actions de valorisation de ces opérations	construction, aménagement entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur me territoire métropolitain Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums Abattoirs, abattoirs marchés et marché d'intérêt national Actions pour l'aménagement des espaces naturels et des sites dégradés, à vocation de loisirs Actions pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau Actions pour l'aménagement des cours d'eau Participation aux constructions nouvelles des lycées et extensions des lycées existants Direction et gestion de l'opéra	promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage		Hydraulique : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Actions pour l'aménagement des cours d'eau Actions pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau	Gestion assainissement et eau Gestion assainissement et eau	Gestion assainissement et eau	10		FPU	X	

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)															
EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)	Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)					
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme Logement	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement	Nbre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscalité additionnelle (FA)	DGF bonifiée
CARENE 123 334 habitants (statuts du 30 décembre 2002)	Création, aménagement et entretien de voirie communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'IC Assainissement Eau Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (traitements et collectes des déchets ménagers et déchets assimilés)	Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire Aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains Études d'intérêt communautaire Enseignement supérieur/Recherche	Lutte contre la pollution de l'air Lutte contre les nuisances sonores Aménagement numérique du territoire	<u>Équilibre social de l'habitat</u> : PLH, politique du logement, notamment logement social, d'IC et action, par des opérations d'IC en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'IC <u>Politique de la ville</u> : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'IC, dispositifs locaux, d'IC de prévention de la délinquance	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'IC	élaboration et mise en œuvre d'un programme intégré de développement touristique d'IC, programme de promotion touristique d'IC, gestion d'équipements touristiques d'IC				eau	assainissement	7		FPU	X

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

EPCI à FP	Compétences					Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétence obligatoire à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)		Compétence obligatoire à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nbre d'EPCI ayant participé à l'EPCI à FP	TECOMPREOM	Fiscabilité professionnelle unique (FPU) ou fiscale additionnelle (FA)	DGF bonifiée
	Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme Logement	bâtiment	Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement					
CAP ATLANTIQUE (74683 habitants Statuts du 13 novembre 2013)	<p>Eau</p> <p>Création, aménagement, entretien de voirie communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'IC</p> <p>Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés</p> <p>Assainissement des eaux usées collectif et non collectif</p> <p>Infrastructures et réseaux de communication électroniques : établir, exploiter des infrastructures et des réseaux de communication électroniques, acquérir des droits d'usage ou acheter des infrastructures ou réseaux existants, mettre à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants</p> <p>Schémas de cohérence en matière d'eaux pluviales, par bassins versants ou portant sur tout ou partie d'un ou plusieurs territoires communaux.</p> <p>A partir du 1^{er} janvier 2015 construction, aménagement, entretien et gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'ouvrages de régulation hydraulique, de pompage, et de traitement, des eaux pluviales générées par les zones urbanisées ou à urbaniser, à l'exception des accessoires de voiries, - d'ouvrages de collecte et transport des eaux pluviales générées par les zones urbanisées ou à urbaniser à l'exception des accessoires de voirie - et si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté 	<p>Création, aménagement entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'IC</p> <p>Actions de développement économique d'IC</p> <p>Schéma de cohérence territoriales et schéma de secteur</p> <p>Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire</p>	<p>Organisation des transports urbains : organisation d'un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service</p> <p>Dispositifs locaux d'IC, de prévention de la délinquance</p> <p>Soutien des actions d'IC à la maîtrise de la demande d'énergie (soutien technique ou financier, coordination, mise en commun de moyens, procédures, information, formation, conseil, promotion des différentes manières de maîtriser la demande en énergie)</p> <p>Lutte contre les espèces végétales ou animales dommageables à la communauté</p> <p>Soutien à l'éveil et à l'enseignement musical</p> <p>Soutien à la pratique et à la diffusion de la musique d'IC (est-IC un soutien à une action de pratique ou de diffusion utile à l'enseignement musical)</p>	<p>PLH</p> <p>Politique du logement d'IC</p> <p>Actions et aides financières en faveur du logement social d'IC</p> <p>Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat</p> <p>Actions en faveur du logement des personnes défavorisées</p>	<p>Amélioration du parc immobilier bâti d'IC</p> <p>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p> <p>Création, aménagement et entretien des voies, chemins, sentiers pédestres, équestres et cyclables d'IC</p> <p>Création, aménagement, entretien et gestion d'établissements publics locaux d'enseignement musical</p> <p>Création, extension, aménagement, entretien et gestion de crématorium et de sites cinéraires d'IC.</p>		<p>Coordination territoriale, en soutien des services de l'Etat, de l'accueil des grands passages des gens du voyage</p> <p>Financement de l'accueil des grands passages de gens du voyage, accueil qui reste assuré par les communes dans le cadre de leurs obligations réglementaires</p>		<p>Protection des espaces naturels d'intérêts communautaire et des milieux aquatiques : actions, moyens techniques et de recherche et aides financières d'IC contribuant</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la protection, à la gestion ou à l'aménagement durable des espaces naturels, aménagés ou non par l'homme, d'IC (marais salants du Mes et de Guérande, zones natura 2000) - à une politique de bassin-versant de protection de gestion ou d'aménagement des milieux aquatiques ainsi que l'amélioration de la qualité des eaux dans les limites territoriales de la communauté <p>Animation de dispositifs contractuels d'actions de prévention des submersions marines</p> <p>Collecte, centralisation, mise en forme et mise à disposition de données utiles à la définition d'actions de prévention des inondations</p> <p>Assistance des communes, à leur demande, à la mise au point des actions en matière de prévention des submersions marines relevant de leurs compétences</p> <p>Actions d'IC de prévention des submersions marines : soutien aux diagnostics de vulnérabilité d'immeubles</p>	Eau	assainissement	5		FPU	X	

* C etableau est un reflet des compétences qui ne prétend pas faire une liste exhaustive des statuts de l'EPCI

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)																							
EPCI à FP		Compétences					Mutualisation	Compétences obligatoires à compter du 01/01/2017 (loi NOTRe)			Compétences obligatoires à compter du 01/01/2018 (loi NOTRe)	Compétences obligatoires à compter du 01/01/2020 (loi NOTRe)		Nbre d'EPCI auquel appartient l'EPCI à FP	TEOM/REOM	Personnel	Fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscalité additionnelle (FA)	DGF bonifiée					
		Réseaux et gestion	développement économique	service à la population	Urbanisme	bâtiment		Création d'offices de tourisme	Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage	création et gestion de maisons de services publics	GEMAPI	Eau	Assainissement										
SCOT du Pays de Retz																							
<p>CC Cœur Pays de Retz (18 135 habitants)</p> <p>Statuts du 24/12/2013</p>		<p>Création ou aménagement et entretien de voirie d'IC c'est à dire toute voirie communale d'accès et de desserte des zones d'activités d'intérêt communautaire.</p> <p>Déchets ménagers et assimilés : élimination (collecte et traitement), valorisation</p> <p>Assainissement collectif et non collectif : études, élaboration des zonages, réalisation et exploitation des ouvrages et installations nécessaires pour la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées.</p> <p>Éclairage public : travaux neufs et de rénovation d'appareillage et armatures de commande raccordés au réseau d'éclairage public, à l'exception des illuminations festives.</p>	<p>ZAC d'intérêt communautaire (IC) à savoir toutes celles qui contribuent à la réalisation des zones d'intérêt communautaire développées ci-dessous.</p> <p>Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire qui sont d'IC c'est à dire Le Parc d'activités du Pont Béranger, les extensions des zones et toutes les niles zones à créer.</p> <p>Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce.</p>	<p>Transports des personnes : service à la demande (LILA)</p> <p>Transports scolaires : organisation et fonctionnement de ces transports ; acheminement à la piscine dans le cadre scolaire et vers les centres d'accueil périscolaire -écoles dans la limite des moyens mis à disposition.</p> <p>Petite enfance : la CC définit et conduit la politique communautaire en matière de petite enfance, jeunesse (0/20 ans) : mise en œuvre, suivi et développement des actions.</p> <p>Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, par la création de type PAIQ ou Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.</p> <p>Coordination gérontologique : participation au Centre Local d'Information et de Coordination.</p> <p>Politiques de Pays, contractuelle et de programmes européens.</p>	<p>SCOT et schéma de secteur</p> <p>Aménagement rural</p> <p>PLH (élaboration et mise en œuvre)</p> <p>Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <p>Opération régionale de rénovation énergétique et thermique (ORRET)</p>	<p>Conception des circuits de randonnée (plan de signalétique et plan de gestion)</p> <p>Aménagement des sentiers de randonnée : mobilier, signalétiques directionnelle, touristique, travaux divers nécessaires à la création du circuit</p> <p>Construction, aménagement et gestion des espaces sportifs d'IC. Sont d'IC les études préalables, la création, la rénovation, l'extension, l'exploitation d'une piscine sur le territoire de la CC.</p> <p>Fourrière pour animaux errants : construction et gestion</p> <p>Secours et incendie : installation, entretien et renouvellement des poteaux et bouches d'incendie, aménagement des points d'eau naturels et artificiels.</p>	<p>Mutualisation de moyens :</p> <p>* installation, entretien, renouvellement des poteaux et bouches d'incendie</p> <p>* Balayage des caniveaux.</p>	<p>Sentiers de randonnée : conception et aménagement des circuits, réalisation des plans de signalétique et de gestion</p>		<p>Aménagement hydraulique</p>			<p>Assainissement collectif et non collectif : études, élaboration des zonages, réalisation et exploitation des ouvrages et installations nécessaires pour la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées</p>	4	REOM		FPU	oui					

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

<p>Communauté de communes de Grandlieu (36 921 hbts) Statuts du 07/02/2013</p>	<p>Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés</p> <p>Aide à la réhabilitation et contrôle des installations d'assainissement non collectif.</p> <p>Création ou aménagement et entretien de voirie d'IC soit la voirie communale desservant principalement les équipements communautaires, la liste des voies est annexée aux statuts.</p> <p>Pour les ZA d'IC autonomes en matière de traitement des eaux usées : construction, entretien, rénovation et exploitation des réseaux des installations d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées situés dans l'emprise de la ZA.</p> <p>Pour les ZA d'IC reliées à des stations de traitement des eaux usées communales : construction, entretien et rénovation des réseaux et installation d'assainissement des eaux usées sur l'emprise de la ZA.</p> <p>Investissements et maintenance en éclairage public dans le domaine communautaire.</p>	<p>ZAC d'IC à savoir celles qui ont pour objet la création, l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion (notamment par l'achat, la vente ou la location d'immeubles) de toute ZA industrielle commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'IC à savoir, toutes les zones existantes ou à créer. Une ZA touristique d'IC est une zone nouvelle, à créer, d'une superficie minimale de 200 hectares.</p> <p>Création, aménagement, équipement, entretien et gestion des ZA précitées.</p> <p>Actions de développement économique d'IC soit les actions de promotion, de prospection et d'animation des ZA ; l'accueil d'entreprises notamment par la construction, l'extension, l'entretien et l'exploitation d'hôtels d'entreprises.</p>	<p>Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle : organisation des points relais ; accueil, information, conseil des personnes du territoire en recherche d'emploi ou de formation ; accueil, information, orientation, insertion professionnelle et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.</p> <p>Participation aux actions des associations assurant, au centre aquatique, par conventionnement avec la CC, des activités d'initiation en direction de la jeunesse.</p> <p>Logement social : coordination, signature et animation des actions afférentes à des opérations pour l'amélioration de l'habitat (OPAH.), participation aux actions mises en place par l'association pour l'habitat des jeunes sur le territoire du Pays de Grandlieu, Machecoul, Lognes. ; Etablissement d'un PLH.</p> <p>Transport public des habitants de la CC vers l'agglomération nantaise, vers les piscines et le transport à la demande « Abeille »</p> <p>Organisation d'une fête annuelle du sport.</p> <p>Signature et mise en œuvre des chartes de pays et des procédures contractuelles.</p> <p>Politique en faveur des personnes âgées : soutien à des actions d'accueil, d'information et de coordination pour les personnes âgées.</p>	<p>SCOT, schéma de secteur</p> <p>Droit de préemption urbain pour les actions relevant du développement économique</p>	<p>Construction, extension, entretien et exploitation d'hôtels d'entreprises.</p> <p>Achat, vente ou location d'immeubles bâtis ou non bâtis.</p> <p>Mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.</p> <p>Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'IC soit le centre aquatique de St Philbert de G et la piscine de plein air à Montbert.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, d'entretien, de rénovation ou d'extension d'immeubles affectés à la gendarmerie nationale et la gestion de ceux-ci.</p>	<p>Sur les seules ZA d'IC, service commun pour l'implantation de nouvelles bornes incendie en dehors de l'opération d'aménagement et pour la gestion, le contrôle, l'entretien et le remplacement des bornes incendie permettant aux maires d'exercer leur compétence.</p>	<p>Aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.</p>				<p>FPU</p>
--	--	---	---	--	---	--	---	--	--	--	------------

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

<p>CC de la Loire-Atlantique Méridionale (8 826 habitants) Statuts du 04/08/2006</p>	<p>Déchets ménagers et assimilés : collecte, élimination, valorisation. Création et gestion des déchetteries : la communautaires située à Legé et celles à créer. Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire qui comporte : les voiries internes des zones d'activités existantes ou à créer et les voies d'accès à ces zones.</p>	<p>ZAC d'intérêt communautaire (IC) : création de ZAC destinées à la réalisation des opérations d'intérêt communautaire rentrant dans le champ des compétences définies par les statuts de la CC. Création, aménagement, entretien, gestion et extension des zones d'activités industrielle, tertiaire et artisanale d'IC soit 6 zones existantes et toutes les futures zones d'une superficie supérieure à 1 hectare. Actions de développement économique du territoire de la communauté de commune : aide à la création, au développement, à la valorisation et à la promotion de toute activité concourant au dvp't éco. Actions de soutien à l'emploi par l'économie : soutien aux activités existantes, à l'implantation de nouvelles et à toutes opérations favorisant la création et/ou maintien de l'emploi (restaurant et crèche d'entreprise...)</p>	<p>Services de transport à la demande « Abeille » Soutien aux initiatives en faveur de l'habitat des jeunes Soutien à l'organisation de manifestations ou événements d'IC en partenariat avec les associations intercommunales dans les domaines du sport et de la culture. Aide au fonctionnement des jumelages et soutien aux voyages linguistiques organisés par les 2 collèges du territoire et la Maison Familiale Rurale de Legé Soutien à la Mission locale du Pays de Retz : accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour l'orientation, l'insertion professionnelle et sociale.</p>	<p>SCOT et schéma de secteur intéressant l'ensemble de l'espace communautaire. Schéma directeur ou tout document de planification territoriale : élaboration de documents permettant de disposer d'éléments généraux, stratégiques et techniques sur des problématiques intéressant l'ensemble des communes de la CC. PLI et opérations programmées d'amélioration de l'habitat Opérations programmées d'amélioration de l'habitat Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences notamment celles visant à favoriser le développement économique du territoire.</p>	<p>Logement d'urgence existant et à créer Gestion, entretien, fonctionnement, extension et travaux de grosses réparations pour : - l'espace aquatique méridionale (piscine de Legé) ; - les Salles de musique et de conférence à Legé. Immeubles affectés à la gendarmerie : construction, entretien, rénovation et/ou extension et gestion. Centre d'incendie et de secours de Legé : gestion et contribution au SDIS</p>	<p>Aménagement, structuration de l'offre touristique locale ; organisation de la production et de la valorisation de l'offre ; création, promotion et mise en marché de l'offre touristique locale ; accueil et information en partenariat avec les acteurs touristiques locaux ; aide au fonctionnement de l'Office Cantonal de Tourisme dans le cadre de la délégation de compétences.</p>	<p>Étude, implantation, réalisation et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage</p>			<p>4</p>	<p>TE OM</p>	<p>FPU</p>	<p>oui</p>
--	---	--	--	---	--	--	---	--	--	----------	------------------	------------	------------

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

<p>CC de la région de Machecoul (19 634 habitants) Statuts du 26/07/2013</p>	<p>Déchets ménagers et assimilés : élimination et valorisation SPANC : création et gestion Création ou aménagement et entretien de voirie d'IC. Sont d'IC : Hors agglomération : parties circulantes et annexes des voiries ayant un revêtement superficiel (béton bitumeux, enduits superficiels) En agglomération: voiries aménagées ne nécessitant pas de travaux d'amélioration ou d'embellissement pour permettre la circulation normale</p>	<p>Création, réalisation et gestion des ZAC d'intérêt communautaire (IC) c'est à dire les ZAC futures destinées à l'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire précisées comme suit : 2 ZI d'activités, 2 zones artisanales et les futures zones d'activités d'une superficie de plus de 3 hectares.</p> <p>Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'IC précitées.</p>	<p>Aide à l'insertion et à l'emploi Analyse des besoins en vue de la réalisation de foyers pour personnes âgées. Centre local d'information et de coordination de gérontologie (CLIC) Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans par la création de structures de type PAJO ou Mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Transports à la demande de type « Abeille » en qualité d'organisateur secondaire. Transports scolaires : organisation et fonctionnement de ces transports en tant qu'organisateur 2ndaire dès dissolution du SI des transports scolaires Sud Loire Lac.</p>	<p>SCOT, Schéma de secteur. PLH Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH, ORAH)</p>	<p>Création et gestion de structures immobilières à vocation économique (bâiments-relais à vocation artisanale, industrielle ou tertiaire) Création et gestion des stationnements autour des gares de la CC Aménagement et gestion des aires de stationnement spécifiques au covoiturage sur le territoire de la CC. Création, aménagement, entretien et gestion de l'Espace aquatique de Machecoul, unique équipement d'IC Création, entretien et gestion du parc pavillonnaire d'IC constitué d'un pavillon individuel (T3) sur la commune de Fresnay en Retz. Construction, aménagement et entretien des locaux de gendarmerie de Machecoul et de la nouvelle gendarmerie de Bourgneuf en Retz.</p>	<p>Service commun pour l'implantation de nouvelles bornes incendie en dehors de toutes opérations d'aménagement (ZAC, lotissement) et pour la gestion, le contrôle, l'entretien et le remplacement des bornes incendie situées sur le territoire intercommunal. A la demande des communes membres, possibilité de mise à disposition de services partagés tels l'entretien des espaces verts et de loisirs, fleurissement des communes, entretien des allées de cimetières, entretien des surfaces herbées et stabilisées des aires sportives, pose de tuyau d'eaux pluviales sur maxi 25m, entretien des regards d'eaux pluviales...</p>	<p>Est d'IC, l'accueil, l'information et la promotion touristique par la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal, dénommé « Office de tourisme de la région de Machecoul »</p>	<p>Réalisation, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage.</p>					<p>SPANC : création et gestion</p>	<p>4</p>	<p>TE OM</p>	<p>FA</p>	<p>no n</p>
---	---	---	---	---	---	--	---	---	--	--	--	--	------------------------------------	----------	------------------	-----------	-----------------

Etat des lieux de la répartition des compétences des EPCI à fiscalité propre*

Compte-tenu des délais, ce tableau ne prétend pas dresser un constat exhaustif des compétences des EPCI à fiscalité propre mais établit une cartographie des principales compétences exercées notamment au regard de l'anticipation des dispositions de la Loi Notre. Les Collectivités sont libres dans le délai de consultation qui leur est alloué pour délibérer de faire part de leurs remarques sur le tableau ci-dessous.

Comparaison notamment des compétences des EPCI à FP (septembre 2015)

<p>CC du Sud Estuaire (28 444 hbts) Statuts du 18/12/2012</p>	<p>Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Gestion de la collecte et de collecte sélective. Assainissement Création, aménagement, entretien de la voirie d'IC à savoir les voiries d'accès ou internes aux zones d'IC, aux ZAC d'IC, aux déchetteries et centres de tri, ainsi que les voies internes des ZA communales existantes. Sont d'IC les voies de découvertes touristiques qui relient les communes suivantes les plans annexés aux statuts. Investissement en éclairage public pour le domaine communautaire. Alimentation en eau potable</p>	<p>ZAC d'IC à savoir toutes celles qui contribuent à la réalisation des zones d'IC qui sont toutes les nvlles zones ou extension de zones sur le territoire de la CC. Aménagement, entretien et gestion des ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'IC La compétence dvpt éco s'exercera sur toute extension future de la zone Estuaire Sud ou sur la création de it nvlle ZA intercommunale Étude collective des projets de développement Mise en œuvre d'une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC)</p>	<p>Démoustication Gestion et coordination des écoles de musique implantées sur le territoire de la CC (paimboeuf et St Brévin) Élaboration et mise en œuvre du PLH Alimentation en eau potable sur le territoire de la CC (membre du SM Atlantic Eau qui assure transport et distribution d'eau) Transport des enfants et des personnes âgées vers les centres d'activités intercommunales. Transports scolaires + acheminement des élèves vers la piscine + acheminement vers le centre d'accueil périscolaire. Politique enfance/jeunesse : Animation jeunesse, Actions « Ville-Vie-Vacances » Personnes âgées : CLIC, Téléalarme, repas à domicile, hébergement temporaire Emploi : guichet unique emploi, Prévention de la délinquance et création, animation d'un Conseil Interco de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) Participation et soutien à l'animation sportive départementale : création et gestion d'un service interco des sports Politique locale de l'habitat : ORAH, OPAH, ravalement de façades, hébergement en faveur des apprentis, des étudiants et des travailleurs saisonniers, opération régionale de rénovation énergétique et thermique (ORRET) Accueil, information, orientation et accompagnement des 16-25 ans</p>	<p>Schéma directeur et de secteur, aménagement rural Actions de reconquête d'espaces délaissés (aménagement touristiques et de loisirs, reforestation) Instruction des demandes d'alignement et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT)</p>	<p>Réalisation et gestion des déchetteries et de tout équipement nécessaire à l'élimination et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Création, entretien et mise en valeur des chemins pédestres et cyclistes. Réalisation, gestion et promotion de la ZI intercommunale Estuaire Sud et réalisation, gestion de tout équipement d'accompagnement de cette zone. Acquisition, aménagement, construction, extension d'ateliers relais ou bâtiments industriels, commerciaux ou de service, situés en secteur ou parc d'activités intercommunaux ou communaux. Gestion des piscines et construction, rénovation et extension des piscines implantées sur le territoire de la CC (Paimboeuf et St Brévin) et gestion de l'aménagement de l'aire de baignade de St Viaud. Gestion, rénovation et extension de la piste de patinage de St Viaud. Participation à l'aménagement, l'entretien, la gestion des collèges et lycées implantés sur le territoire. Gestion des centres de secours incendie de Paimboeuf et St Brévin. Installation et entretien des poteaux d'incendie ou de tout autre moyen d'approvisionnement en eau pour la défense incendie RAM, haltes-garderies crèches, multi-accueil, périscolaire, CLSH Création de structures de type PAIO ou mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Construction, rénovation, entretien et gestion des bâtiments de gendarmerie de Paimboeuf, St Brévin, St Pere en Retz</p>	<p>Instruction pour le compte des communes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol. Numérisation des documents cadastraux des 6 communes de la CC</p>	<p>Action et promotion touristique du territoire, pôle éco-touristique de Frossay, pôle touristique communautaire et financement des offices de tourisme</p>			<p>Aménagement hydraulique</p>	<p>alimentation en eau potable</p>	<p>Assainissement</p>	<p>4</p>	<p>RE OM</p>	<p>FPU</p>	<p>oui</p>
--	--	--	--	---	---	---	--	--	--	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------	----------	--------------	------------	------------